

# Changer nous ferait du bien

Bilan sur l'état des droits en santé mentale en Outaouais  
Une étude de Droits-Accès de l'Outaouais.

Publiée en mars 2014, cette étude débute par la mise en garde suivante « *Indépendamment des individus et de leurs compétences, toutes les critiques attribuées ci-après aux pratiques de certaines professions doivent être interprétées dans le contexte d'un réseau dysfonctionnel et d'une organisation du travail qui, selon nous, déshumanisent leur travail et entrave parfois leurs obligations légales et déontologiques* ». Ces mots indiquent bien le ton du document.

Ce bilan a été monté à partir des dossiers de Droit Accès et des témoignages recueillis par cet organisme de défense de droits. Il présente les 12 principaux abus de droit répertoriés en santé mentale en Outaouais : (1) Non-respect du droit de refuser ses évaluations et de contester sa garde; (2) Recours croissant à l'imposition des soins; (3) Non-participation des personnes utilisatrices à leur plan de soins individualisé et/ou d'intervention; (4) Recours au chantage, aux menaces et aux représailles; (5) Recours abusif aux mesures de contrôle; (6) Non-respect du droit d'être informé sur son état de santé et ses traitements; (7) Manque de respect envers les personnes utilisatrices; (8) Non-respect du droit au consentement libre et éclairé; (9) Profilage social et/ou discrimination; (10) Prise en charge tardive aux urgences; (11) Qualité aléatoire des services de suivi externes, incluant l'hébergement et (12) Risques et dérives des aires adaptées des urgences.

Mais ce bilan ne s'arrête pas là. Il présente également les causes les plus importantes de ces abus soit (1) le ministère de la Santé et des Services sociaux agit sous des influences qui sont contraires aux besoins de la population (2) le contrôle des dépenses du réseau occupe une telle place dans l'esprit des dirigeants que toutes les autres priorités sont devenues secondaires (3) l'organisation des services en santé mentale menace la survie du réseau et nuit à la santé des personnes utilisatrices (4) le réseau ne fait aucune évaluation qualitative de lui-même et (5) les services psychiatriques sont hermétiques, repliés sur eux-mêmes et parfois dépassés. Le document se termine avec des recommandations s'adressant tant au réseau de la santé, aux corporations professionnelles qu'aux universités et médias.

Vous pouvez télécharger le document à partir de l'adresse suivante <http://www.droitsaccés.com/>. Si vous avez des commentaires suite à la lecture de ce document, n'hésitez pas à me les faire parvenir.

Préparé par Luce Fortin, directrice de L'APOGÉE